

"Vers la Fédération de l'Europe par l'armée intégrée" dans Le Monde (17 février 1951)

Légende: Le 17 février 1951, le quotidien français Le Monde rend compte de la mise en place, deux jours plus tôt, de la conférence de Paris sur l'armée européenne.

Source: Le Monde. dir. de publ. Beuve-Méry, Hubert. 17.02.1951, n° 1 887; 8e année. Paris: Le Monde. "Vers la fédération de l'Europe par l'armée intégrée", auteur:Henry, Noel , p. 1; 3.

Copyright: (c) Le Monde

URL:

http://www.cvce.eu/obj/vers_la_federation_de_l_europe_par_l_armee_integree_dans_le_monde_17_fevrier_1951-fr-b9667108-07f0-449c-8360-00ee23af6ba8.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

LA CONFERENCE DE PARIS

Vers la Fédération de l'Europe par l'armée intégrée

PAR NOEL HENRY

Les invitations à la conférence qui vient de s'ouvrir à Paris ont été adressées par le gouvernement français aux membres européens de l'Organisation atlantique, ainsi qu'à l'Allemagne occidentale, qui n'en fait pas partie. Les membres américains ont été invités à envoyer des observateurs.

Les gouvernements sollicités ont, sauf l'Islande, accepté l'invitation; le Canada et les Etats-Unis sont représentés par des observateurs; l'Allemagne occidentale, la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg, par des délégués. L'Allemagne occidentale a été invitée à égalité des droits pour l'objet de la conférence. D'autres Etats européens ont manifesté des réserves en n'envoyant que des observateurs. On ne s'étonnera pas d'y trouver la Grande-Bretagne, qui a dès l'abord montré les plus grandes réticences, ainsi que la Norvège et le Danemark, qui gravitent dans une large mesure dans son orbite. Il y a aussi le Portugal, de plus en plus solidaire de l'Espagne. Quant au royaume des Pays-Bas, il a déclaré que c'est seulement lorsque des propositions concrètes auront été soumises à la conférence qu'il décidera si ses représentants y participeront en tant qu'observateurs ou en tant que membres actifs.

La conférence sur l'armée européenne ne s'ouvre donc pas sous des auspices entièrement favorables. Et pourtant la tribune internationale que constitue l'Assemblée de Strasbourg s'est prononcée dans sa très grande majorité pour cette idée. D'autre part des voix s'élèvent partout pour réclamer le rassemblement de l'Europe. Certes il eût été préférable d'aborder le problème de front plutôt que par la bande, de grouper les Etats d'Europe occidentale en un bloc homogène qu'on eût progressivement rempli de substance militaire. Mais puisque le problème est ainsi posé il faut s'efforcer d'aboutir à quelque chose de réel.

* * *

Le plan Plevén demande en premier lieu l'intégration militaire de l'Europe. Il est beaucoup fait usage de ce mot. En réalité il ne s'agit pas seulement d'incorporation dans un ensemble; c'est en plus une fusion des éléments composants, cette fusion étant plus ou moins complète selon le degré d'intégration.

Une armée plurinationale est articulée soit en groupements nationaux, ou contingents, soit en groupements tactiques, ou unités, eux-mêmes plurinationaux ou nationaux. La première formule est aujourd'hui abandonnée : elle représente les coalitions du type ancien. La deuxième est celle de l'amalgame : elle est par exemple pratiquée à la légion étrangère, française ou espagnole. On ne l'estime pas réalisable dans les régimes de conscription. Reste l'articulation en unités nationales.

Pour déterminer ces unités deux considérations en sens contraire interviennent : il s'agit d'éviter tout risque de défection, mais il faut aussi un groupement tactique cohérent capable de combattre efficacement. La garantie paraît devoir être cherchée dans l'intégration des éléments matériels créant une solidarité de fait entre unités autonomes, et aussi dans une organisation politique et économique.

C'est donc à juste titre que le plan Plevén préconise en second lieu la mise sur pied d'institutions fédérales. L'armée européenne ne suffit pas en effet pour assurer la cohésion de l'Europe : une intégration militaire ne donne que des garanties limitées, comme l'a montré la célèbre défection qui s'est produite sur le champ de bataille de Leipzig.

Pour aménager ces institutions une distinction fondamentale s'impose : celle de l'Etat fédéral et de la Confédération. L'Etat fédéral absorbe les souverainetés extérieures et, au point de vue intérieur, exerce directement son pouvoir sur les individus. La Confédération au contraire laisse aux membres certaines compétences extérieures et n'adresse ses ordres qu'à ceux-ci. Cette seconde forme d'union apparaît seule au début réalisable. Si rien ne peut être fait au départ sans une petite révolution il ne faut pas être trop ambitieux : la politique est l'art de concilier le souhaitable et le possible. Il y a une logique et une physique

des institutions. Du jour où des institutions fédérales sont en place les souverainetés sont entamées : elles le sont progressivement et sûrement. Il importe seulement que le pouvoir fédéral puisse agir; qu'il ne puisse dans toutes les matières essentielles être bloqué par le veto; qu'il soit en un mot érigé en une autorité supranationale.

Le projet d'armée européenne se présente ainsi comme une nouvelle tentative de création d'une Fédération réelle et efficace. S'il n'est pas directement question d'élaborer un pacte politique, on semble être dans la bonne voie.

Tout d'abord l'expérience de ces dernières années a montré qu'il est difficile d'arriver à des résultats positifs en se plaçant d'abord sur le terrain économique. La confrontation des intérêts particuliers ne fait que les exacerber. Le principe fédérateur c'est l'identité d'intérêt. La raison actuelle de se fédérer c'est la menace russe : elle doit être le catalyseur de l'union. Cela ne veut pas dire d'ailleurs que l'aspect économique doive être ignoré : il sera plus facile d'obtenir des sacrifices du jour où l'on aura décidé d'organiser l'économie en fonction de la stratégie.

D'autre part la Fédération ne peut grouper initialement que des Etats qui ont la même solidarité d'intérêt : cet intérêt étant stratégique, il faut qu'il s'agisse d'Etats menacés du même danger et dont on ne conçoit pas que l'un soit attaqué sans que les autres le soient *inéluçtablement*. On ne doit pas craindre de ne grouper à l'origine qu'un nombre limité d'Etats.

Enfin, la stratégie étant liée à la politique, on ne peut concevoir que l'Europe ait une armée sans que ses membres soient indissolublement unis par un traité d'assistance militaire mutuelle, à *caractère automatique*, et d'assurance réciproque contre les tentatives de subversion qui pourraient être fomentées du dehors.

Si la conférence aboutit à la mise sur pied d'une armée intégrée rattachée à des institutions politiques dotées de pouvoirs effectifs la Fédération européenne sera née. Il conviendra seulement de l'articuler avec l'Organisation atlantique et les autres organisations européennes spécialisées. L'armée européenne et les institutions y rattachées prendront place dans le dispositif atlantique, mais l'intégration européenne sera plus poussée que l'intégration atlantique, et un échelon stratégique comprenant les Etats signataires devra être créé. Si de nouveaux Etats européens doivent entrer dans l'Organisation atlantique il conviendra qu'ils entrent d'abord dans la Fédération européenne. Des connexions devront être établies avec les autres organisations européennes sans qu'on puisse rendre certains organes de l'organisation à créer responsables devant des organes d'autres organisations qui ne comprendraient pas les mêmes Etats.

* * *

La conférence n'aborde pas ses travaux sur une table rase. L'histoire est riche en enseignements. Du point de vue de la technique matérielle et du perfectionnement des engins de mort l'humanité peut faire des progrès. En ce qui concerne les institutions elle n'a rien à inventer. Les précédents de l'Allemagne, de la Suisse, des Etats-Unis et de l'O.N.U. nous montrent comment le problème doit être résolu.

NOEL HENRY.